



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Le 3 mai 2019

À une séance régulière du Conseil d'administration de la Régie incendie des Monts, tenue dans la salle du caucus située au 50, rue Saint-Joseph, le 2 mai 2019 à quinze heures (15h00), et suivant les formalités prescrites par cette corporation, à laquelle étaient présents :

Messieurs Denis Chalifoux, président, Richard Forget, vice-président, Sébastien Lajoie, directeur et secrétaire-trésorier, Carl De Montigny, Michel Bazinet, et madame Anne Guylaine Legault, membres.

Était également présente : Gabrielle Labonté, secrétaire.

Était absent : Daniel Charette, membre substitut

### Ouverture de la séance

### Adoption de l'ordre du jour

#### CONSIDÉRANT QUE

les membres du conseil d'administration ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance de l'assemblée;

#### CONSIDÉRANT QUE

les membres de l'assemblée ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Carl De Montigny, membre

appuyé par Anne Guylaine Legault, membre

et résolu à l'unanimité des membres :

QUE le conseil d'administration de la Régie Incendie des Monts accepte l'ordre du jour, avec retrait des points suivants :

4. **Approbation du rapport annuel 2018 de la RIDM**
6. **Plan de mise en œuvre local – Schéma de couverture de risques**

ADOPTÉE

### Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 3 avril 2019

#### CONSIDÉRANT QUE

le directeur a remis une copie de ce procès-verbal au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

appuyé par Richard Forget, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve le procès-verbal de l'assemblée du 3 avril 2019.

ADOPTÉE

2019-05-41

2019-05-42



No de résolution  
ou annotation  
**2019-05-43**

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

### **Nomination au poste de président**

#### CONSIDÉRANT QUE

la durée du mandat d'un an du président se termine le 1<sup>er</sup> juin 2019 ;

Il est proposé par Richard Forget, vice-président

appuyé par Anne Guylaine Legault, membre

et résolu à l'unanimité des membres :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts nomme Monsieur Denis Chalifoux à titre de président pour une période d'un an, effectif à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

Retiré

### **Approbation du rapport annuel 2018 de la RIDM**

2019-05-44

### **Convention collective des pompiers et pompières de la RIDM - Approbation et autorisation de signature**

#### CONSIDÉRANT QUE

les négociations intervenues entre la Régie et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale de la Régie incendie des Monts, concernant le renouvellement de la convention collective qui les lie, laquelle est venue à échéance le 31 décembre 2018 ;

#### CONSIDÉRANT QU'

un projet de convention collective à intervenir entre les parties a été déposé ;

#### CONSIDÉRANT QUE

les membres du Syndicat ont accepté ce projet de convention lors d'une rencontre le 18 avril 2019 ;

Il est proposé par Richard Forget, vice-président

appuyé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts :

- approuve et autorise la signature de la convention collective à intervenir entre la Régie et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale de la Régie incendie des Monts, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2023.
- autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, directeur, à signer la convention collective et tout document nécessaire aux fins de la présente résolution.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

Retiré

2019-05-45

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

### Plan de mise en œuvre local – Schéma de couverture de risques

### Autorisation de signature de documents – Achat de terrains

#### CONSIDÉRANT QUE

la Régie a mandaté un agent d'immeuble pour effectuer la recherche de terrains pour la construction d'une nouvelle caserne pour le secteur de Sainte-Agathe-des-Monts ;

#### CONSIDÉRANT QUE

la Régie désire faire une offre d'achat sur quatre (4) terrains ;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

appuyé par Carl De Montigny, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise Sébastien Lajoie, directeur, à signer tous les documents nécessaires à la présente résolution.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2019-05-46

### Approbation du devis relatif à l'appel d'offres sur invitation RIDM-20190401 – Achat d'un véhicule utilitaire sport (VUS)

#### CONSIDÉRANT QUE

la politique d'achat de la Régie stipule qu'un devis doit être approuvé par le conseil d'administration avant de procéder à l'appel d'offres ;

#### CONSIDÉRANT QUE

le présent devis est conforme au règlement numéro 006 de la Régie portant sur la gestion contractuelle ;

Il est proposé par Richard Forget, vice-président

appuyé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve le devis relatif à l'appel d'offres sur invitation RIDM-20190401 et autorise le directeur à demander des soumissions par voie d'invitation écrite, pour l'achat d'un véhicule utilitaire sport (VUS) neuf.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE





No de résolution  
ou annotation

2019-05-47

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

### Comptes à recevoir

Il est proposé par Carl De Montigny, membre

appuyé par Richard Forget, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve les comptes à recevoir au 24 avril 2019.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2019-05-48

### Comptes à payer

Il est proposé par Carl De Montigny, membre

appuyé par Anne Guylaine Legault, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve les comptes à payer au 24 avril 2019, au montant de 33 809.61 \$.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2019-05-49

### Mandat à l'agence de recouvrement Oigny & Thibodeau Services d'enquêtes pour la perception des comptes à recevoir

#### CONSIDÉRANT QU'

il y a un grand nombre de comptes à recevoir dû au manque d'information sur les clients et la difficulté à les retracer ;

#### CONSIDÉRANT QUE

la Régie a fait les démarches auprès de plusieurs agences de recouvrement ;

#### CONSIDÉRANT QU'

une agence a su se démarquer par ses conditions offertes ;

Il est proposé par Carl De Montigny, membre

appuyé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts :

- mandate l'agence de recouvrement Oigny & Thibodeau – Services d'enquêtes pour la perception de ses comptes à recevoir de clients ayant



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

négligé le paiement des comptes dus, le tout selon les conditions mentionnées à l'offre de services du 3 avril 2019.

- autorise Sébastien Lajoie, directeur, à signer tout document nécessaire aux fins de la présente résolution.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2019-05-50

### Disposition d'équipements excédentaires – Centre de services partagés du Québec

#### CONSIDÉRANT QUE

la Régie a signé une entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) – Gestion et disposition des biens, organisme responsable d'appel d'offres, pour la fourniture de services spécialisés pour la gestion des biens excédentaires ;

#### CONSIDÉRANT QUE

la Régie désire se départir d'un véhicule incendie ;

Il est proposé par Richard Forget, vice-président

appuyé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts :

- autorise la vente du véhicule incendie mentionné dans l'annexe A ci-jointe faisant partie intégrante de la présente résolution, par l'entremise du CSPQ – Gestion et disposition des biens, organisme responsable d'appel d'offres.
- autorise le directeur à signer pour et au nom de la RIDM tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution.

#### ANNEXE A

Quantité	Description
1	Véhicule pompe échelle, Seagr, année 1988 N° de série : 1F9FX38J3JCST2101

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2019-05-51

### Fin de la période de probation – Postes de pompiers

#### CONSIDÉRANT QUE

les pompiers ci-dessous ont terminé leur période de probation de douze (12) mois travaillés au poste de pompier ;

#### CONSIDÉRANT

la recommandation du directeur ;

Il est proposé par Carl De Montigny, membre



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

appuyé par Anne Guylaine Legault, membre

et résolu à l'unanimité des membres :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts confirme le statut de pompier aux personnes suivantes, en date du 3 mai 2019, le tout selon les dispositions de la convention collective en vigueur :

- Mathieu Leblond
- Nicolas Egner
- Justin Auger
- Jean Lapierre
- Vincent Giguère
- Guillermo Grasso
- Maxime Brunet-Giroux
- Nicolas Lefebvre
- Maïna Pelletier
- Philippe Parent
- Éric Langlois Isabelle

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2019-05-52

### Démission – Dany Boucher

CONSIDÉRANT QUE

monsieur Dany Boucher a remis sa démission à titre de pompier pour la Régie incendie des Monts ;

Il est proposé par Richard Forget, vice-président

appuyé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts prend acte de la démission de monsieur Dany Boucher, effective le 14 avril 2019 à titre de pompier pour la Régie incendie des Monts.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2019-05-53

### Prévention des incendies – Stagiaire non rémunéré

CONSIDÉRANT QUE

la Régie a reçu une demande de stage non rémunéré de monsieur Maxime Cadorette, étudiant en prévention des incendies au Collège Montmorency, pour un total de 60 heures ;

Il est proposé par Carl De Montigny, membre

appuyé par Anne Guylaine Legault, membre



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

et résolu à l'unanimité des membres présents :

- QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise le stage non rémunéré de monsieur Maxime Cadorette, étudiant en prévention des incendies au Collège Montmorency, pour un total de 60 heures, à compter du 5 mai 2019 ;
- QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

### Période de questions d'ordre général

2019-05-54

### Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Michel Bazinet, membre, appuyé par Anne Guylaine Legault, membre et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 15 h 18.

Denis Chalifoux, président

Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier